

Personnel

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du personnel, réparti entre les différents services:

	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Total
Direction générale	1	0	2	0	3
P&O, B&B et Logistique	6		6	20	32
Communication	4	1		1	6
Contrôle Interne	1	0	5	6	12
Projet Eid	13	18	26	1	58
Elections	3	0	0	0	3
Registre national	16	16	5	8	45
Relations externes	18	0	32	26	76
Législation	4	0	1	1	6
Protocole	1		2	3	6
Commission permanente de contrôle linguistique	7	2	4	7	20
Direction générale Institutions et Population	74	37	83	73	267

Le personnel a durant l'année 2007 augmenté de 7 unités (267 début 2008 pour 260 début 2007). L'exécution du plan du personnel 2007 a connu un peu de retard. C'est surtout concernant le recrutement du personnel ICT que des difficultés ont été rencontrées en raison de la pénurie de ce type de personnel sur le marché du travail. Le Selor a réglé l'organisation d'examen ICT spécifiques.

Pour les membres du personnel qui sont mis à la disposition des communes dans le cadre de la généralisation de la carte d'identité électronique, le Conseil des Ministres du 30 mars 2007 a décidé d'offrir la possibilité de passer au Service Public fédéral Intérieur et d'être détaché dans les communes.

L'arrêté royal du 3 juillet 2007 modifiant l'arrêté royal du 7 mars 2007 organisant la sélection comparative et l'entrée en service dans la fonction publique administrative fédérale de certains agents statutaires des entreprises publiques autonomes et organisant l'intégration dans la fonction publique fédérale, de membres du personnel d'entreprises publiques affectés à des projets déterminés, entamé dans divers projets prévoit, en ce qui concerne les membres du personnel impliqué dans le projet de la carte d'identité électronique, la possibilité de passage vers l'autorité fédérale avec mise à disposition des communes.

L'arrêt règle également l'aspect financier du prolongement de la mise à disposition après la période initiale de trois ans. Pour la 4^{ème} année, un financement partagé entre le SEGS cartes d'identité et les entreprises publiques est d'application. Dans la 5^{ème} année, le SEGS supporte encore la moitié des coûts salariaux fédéraux; l'autre moitié doit être remboursée par la

commune concernée au SEGS. A partir de 6ème l'année, la commune doit rembourser intégralement le coût salarial fédéral au SEGS.

Les communes devront s'engager à maintenir les membres du personnel mis à disposition jusqu'à leur pension et donc également le remboursement partiel dans la 5ème année et total à partir de la 6ème année jusqu'à sa pension.

La tendance est que 50 % des communes ont pris cet engagement.

Comptabilité et budget

	2007
Personnel	10.209
Fonctionnement et investissement	244
Protocole	69
Commission permanente de contrôle linguistique	109
Dépenses électorales	8.260
Vote automatisé	2.133
Dotation au Service de l'Etat à gestion séparée chargé de la gestion des cartes d'identité	12.881

Au budget 2007, les crédits suivants (en milliers d'euros) ont été inscrits pour la Direction générale Institutions et Population :

Le SEGS (Service de l'Etat à gestion séparée chargé de la gestion des cartes d'identité) a, en 2007, comptabilisé un total de 48,562 millions d'euros de recettes et 54,095 millions d'euros de dépenses.